



**La violence conjugale ruine
la santé des femmes et des enfants
Leur protection doit être une réelle priorité
politique et financière**

Mémoire présenté au ministère des Finances
Consultations prébudgétaires

Janvier 2026

Table des matières

Le Regroupement et ses membres	5
Introduction	5
1. La violence conjugale: une problématique qui a des conséquences sur la santé et la vie des femmes et des enfants	6
<i>a. La violence entraîne des conséquences directes (immédiates et à long terme) sur la santé physique et mentale des femmes.....</i>	<i>7</i>
2. L'historique des crédits alloués précédemment.....	7
3. Pourquoi demander encore de nouveaux crédits?	8
<i>a. L'augmentation des besoins</i>	<i>8</i>
<i>b. Risques de bris de service.....</i>	<i>10</i>
<i>c. Le nombre de postes en évolution.....</i>	<i>10</i>
<i>d. Les conditions salariales.....</i>	<i>10</i>
4. La revendication globale	11
5. La consolidation du financement des maisons en démarrage	12
6. L'accessibilité des maisons aux femmes et enfants en situation de handicap	12
7. Le manque de places en maisons d'aide et d'hébergement	13
8. Faciliter la sortie des maisons d'aide et d'hébergement	14
<i>a. L'accès à l'aide juridique et aux services de Rebâtir</i>	<i>14</i>
9. Pérenniser les effectifs dédiés dans les services de police	15
Conclusion.....	15
Recommandations.....	16
Annexe 1 : Conséquences de la violence conjugale sur la santé des femmes.....	17
Annexe 2 : Conséquences principales de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants	18
Annexe 3 : L'historique des crédits alloués précédemment.....	19
Annexe 4 :.....	20
<i>Base de calcul Maison de 12 places.....</i>	<i>20</i>
<i>En fonction du nombre de places.....</i>	<i>21</i>
Annexe 5 : Fiche synthèse.....	22

Le Regroupement et ses membres

Sur la centaine de maisons d'aide et d'hébergement pour femmes que compte la province, 47, réparties dans 16 régions administratives du Québec (3 sont en démarrage) sont actuellement membres du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Leur mission spécifique est de travailler avec et pour les femmes violentées afin que cette violence cesse. Six maisons non affiliées joignent aussi leur voix pour les présentes revendications financières.

Pour l'année 2024-2025, les statistiques recueillies auprès de nos maisons membres indiquent qu'elles ont hébergé plus de 2 700 femmes et de 2 000 enfants. Leur taux d'occupation moyen était de 96 %. Et c'est sans compter les femmes et les enfants qui ont reçu près de 30 000 services autres que l'hébergement (consultations externes, accompagnement, suivi post-hébergement, etc.). Au total, les maisons membres ont répondu à quelque 80 000 demandes de services et d'information, majoritairement de la part de femmes, mais également de proches, de professionnel.le.s ou d'autres ressources.

Les maisons d'aide et d'hébergement sont les seules ressources à offrir une gamme complète de services spécialisés pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale :

- Services de soutien et d'accompagnement en hébergement ;
- Services externes ;
 - Soutien et accompagnement sans hébergement
 - Soutien et d'accompagnement en post-hébergement
- Services spécialisés auprès des enfants hébergés ou en services externes ;
- Activités de prévention, d'éducation et de sensibilisation .

Introduction

Pour la sixième année consécutive, le Regroupement participe aux consultations prébudgétaires. Bien que l'enveloppe allouée aux maisons d'aide et d'hébergement qui accueillent les femmes et les enfants qui fuient la violence conjugale ait été bonifiée dans le cadre des budgets 2020, 2021 et 2022, de grands besoins persistent. Malgré les impacts positifs des budgets précédents, le présent document fera le point sur l'écart entre les sommes allouées et les montants nécessaires pour répondre aux besoins actuels. Et ce dans l'espoir de trouver enfin une réponse à ce problème.

Le mémoire abordera quelques éléments pouvant aider à faire face au déficit de places dans les ressources existantes et en démarrage. On parlera aussi de soutenir les femmes en situation de handicap, de soutien à la sortie des maisons d'aide et d'hébergement par un meilleur accès à la justice et d'amélioration de la pratique policière par des effectifs dédiés.

1. La violence conjugale: une problématique qui a des conséquences sur la santé et la vie des femmes et des enfants

En 2022, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 25 401 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal¹, soit une hausse de plus de 1 000 crimes par rapport à 2021. La majorité des infractions rapportées sont des voies de fait. Il faut toutefois souligner des augmentations importantes d'enlèvement, de traite, de séquestration (13,4%) et d'agressions sexuelles (12,3%). Les infractions liées à la violence conjugale représentent près du tiers (30,2 %) de tous les crimes commis envers la personne. [...] Les femmes en sont les principales victimes (75,3 %) et leurs enfants en sont les covoctés.

La prévalence du phénomène de la violence conjugale est toutefois beaucoup plus importante. Selon Statistique Canada, seulement 27 % des femmes hébergées dans des refuges auraient rapporté les agressions vécues à la police². Pour ce qui est des victimes, hommes et femmes, interrogées dans le cadre de l'enquête sociale générale, la proportion qui avait signalé les agressions aux services policiers était de 19 %³. Par ailleurs, on constate que ces chiffres ne font état que d'un aspect de la violence conjugale, celui de la violence physique, alors que les femmes peuvent vivre de multiples manifestations de contrôle coercitif qui font partie intégrante de la violence conjugale (surveillance et interrogatoire, menaces, détournement cognitif, violence économique, isolement, blâme, abus via les technologies, humiliation, violence spirituelle, etc.) et qui sont parfois plus dévastatrices que les coups.

En 2025, le Québec a enregistré neuf féminicides en contexte conjugal. Depuis le début de l'année 2026, cinq femmes ont perdu la vie aux mains de leur partenaire ou ex-partenaire. Ce nombre aurait sans doute été beaucoup plus grand n'eût été la mobilisation des acteurs engagés dans la lutte contre la violence conjugale.

Mais si la plupart des victimes de violence conjugale survivent à la violence, on ne peut minimiser l'impact que celle-ci a sur leur santé et sur celle de leurs enfants. En effet, comme le souligne l'Organisation mondiale de la santé, la violence perpétrée par un partenaire intime serait la forme de violence la plus souvent vécue par les femmes⁴, et cette violence n'est pas sans conséquence :

Les taux de dépression, de troubles anxieux, de grossesses non planifiées, d'infections sexuellement transmissibles et de VIH sont plus élevés chez les femmes qui ont subi des violences que chez celles qui n'en ont pas subi, de même que de nombreux autres problèmes de santé qui peuvent perdurer après la fin des violences⁵.

¹ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2024) *Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022*, Québec, 61p. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiquescriminalite-quebec>]

² HEIDINGER, LOANNA (2024) *Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2022-2023*, Statistique Canada [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00005-fra.htm>]

³ CONROY, S. (2021). « La violence conjugale au Canada, 2019 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.pdf?st=X8lQ3D4Z>]

⁴ OMS (2021) *Violence à l'encontre des femmes*, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

⁵ ONU femmes (2025) *Faits et chiffres : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, <https://www.unwomen.org/fr/articles/faits-et-chiffres/faits-et-chiffres-mettre-fin-a-la-violence-a-legard-des-femmes>

a. La violence entraîne des conséquences directes (immédiates et à long terme) sur la santé physique et mentale des femmes

L'institut national de la santé publique (INSPQ)⁶ rapporte que:

« Au Canada, en 2014, 40 % des femmes [...] victimes de violence conjugale physique ou sexuelle ont indiqué avoir été blessés physiquement¹⁴ [70]. La proportion pour les femmes s'apparente aux observations dans d'autres pays puisqu'on y estime à environ 42 % la proportion de femmes victimes de violence conjugale ayant subi des blessures physiques. Les blessures à la tête, au cou et au visage sont parmi les plus fréquentes, suivies par les blessures musculo-squelettiques et aux organes génitaux. »

Toujours, selon l'INSPQ^{7 8}:

«La violence conjugale affecte la santé et le bien-être de l'ensemble de la population. De nombreuses études québécoises, canadiennes et en provenance d'autres pays (ex. : États-Unis, Royaume-Uni) ont documenté les conséquences de la violence conjugale sur la santé à partir d'échantillons cliniques ou populationnels [1,127]. »

Elle entraîne aussi des conséquences directes, immédiates et à long terme, sur la santé physique et mentale des enfants. « L'exposition des enfants à la VC affecte plusieurs sphères de la vie des jeunes et met en péril leur développement et leur bien-être (Cunningham et Baker, 2007; Lessard et al., 2019). [...] »^{9 10}

Ces conséquences amènent les femmes et les enfants à consulter leur médecin, à se rendre aux urgences, à prendre des médicaments. Cela entraîne des coûts importants en matière de soins de santé.

Selon une étude menée en 2009¹¹, la violence conjugale engendrait alors à l'ensemble de la société canadienne, des coûts estimés à 7,4 milliards \$. Une nouvelle étude de Statistique Canada est attendue, mais si on indexe ce montant en raison de l'indice des prix à la consommation, il équivaldrait à 10,6 milliards en 2025, dont plus de 2,4 milliards pour le Québec seulement.

2. L'historique des crédits alloués précédemment

En 2019, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale présentait au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) une première version du document *Répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale* qui trace un

⁶ LAFOREST, J., MAURICE, P. ET BOUCHARD, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante>

⁷ Ibid

⁸ Le tableau 5 *Conséquences de la violence conjugale sur la santé des femmes* qui apparat à l'annexe 1 en dresse un inventaire.

⁹ ÉQUIPE VIOLENCE CONJUGALE, *Fiche synthèse L'exposition à la violence conjugale*, Recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles, Université Laval, p. 6 et 7

¹⁰ Le tableau *Conséquences principales de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants* à l'annexe 2 résume les principales conséquences de cette violence chez les enfants.

¹¹ ZHANG, T., HODDENBAGH, J., McDONALD, S., & SCRIM, K. (2012), *An estimation of the economic impact of spousal violence in Canada, 2009*. Ottawa, ON: Department of Justice Canada, Research and Statistics Division

portrait des besoins de cette population et des services que les maisons d'aide et d'hébergement devraient être en mesure de leur offrir pour leur permettre d'échapper à la violence et les aider à résorber ses conséquences. Depuis, les montants revendiqués, toujours basés sur le calcul établi par le MSSS, pour une maison de 12 places, ont été indexés chaque année¹² et les besoins en termes de personnel ont été réévalués¹³.

L'enveloppe dédiée aux maisons d'aide et d'hébergement pour femmes a été augmentée de 54,7M\$¹⁴ depuis 2020-2021 (ce montant atteindra 57,4M\$ en 2026-2027)¹⁵. Cela est fort appréciable et ces montants ont permis une augmentation notable de l'offre de services dans les maisons et une amélioration nécessaire des conditions de travail. Si ces allocations ont permis un rattrapage pour l'absence d'augmentation des subventions des maisons entre 2009 et 2020, elles n'ont jamais comblé l'ensemble des besoins, créant ainsi un manque à gagner. Depuis 2023, aucun nouveau crédit n'a été inclus dans les budgets. Seul le résiduel des sommes prévues aux budgets précédents sont venues bonifier l'enveloppe globale. Alors qu'en 2022-2023, l'enveloppe dédiée aux maisons correspondait à presque 90% des sommes revendiquées, le ralentissement des injections d'argent frais à partir de 2023-2024, couplé à l'augmentation des besoins en personnel, ramenait ce ratio à 80,2%, puis à 75% ces deux dernières années.¹⁶

3. Pourquoi demander encore de nouveaux crédits?

a. L'augmentation des besoins

Les infractions commises en contexte conjugal sont passées de 21 945¹⁷ en 2019 à 28 560 en 2024¹⁸. Les signalements faits à la DPJ, eux, sont passés de 118 316 en 2019-2020¹⁹ à 141 662 en 2024-2025²⁰. À l'instar de ces deux tendances, la demande et le nombre de services rendus par les maisons d'aide et d'hébergement a également connu une croissance durant cette période. Voici quelques données:

En plus d'une collecte de données que nous avons effectuée auprès de nos maisons membres en 2023, dont les résultats ont été rapportés dans le mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2025, une collecte de données faite par le ministère de la Santé et

¹² Cette année l'indexation des coûts autres que les salaires a été calculée en utilisant l'indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) (4%) établi par la Table des regroupements d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB).

¹³ REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2024), *Répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale*, Montréal, 61 p.

¹⁴ Ce montant exclut une somme de 4,8M\$ prévu au budget 2022 pour le démarrage de 4 nouvelles maisons.

¹⁵ Voir le tableau récapitulatif à l'annexe 3

¹⁶ Aussi à l'annexe 3

¹⁷ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2022) *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019*, p. 3. www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalitequebec

¹⁸ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2026) *Violence en contexte conjugal*, Vitrine statistique sur l'égalité entre les hommes et les femmes, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal#conjugal>

¹⁹ CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE (2020) *Bilan des DPJ - Une année marquée par la pandémie et une hausse des signalements* – Communiqué de presse

²⁰ LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE / DIRECTRICES ET DIRECTEURS PROVINCIAUX (2025) *Au-delà d'un signalement, Protéger les enfants collectivement*, https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscssmtl/files/media/document/Actu_2025_06_19_BilanDPJ.pdf

des Services sociaux à l'été 2024²¹, dans le cadre des travaux du Comité de travail sur l'hébergement et les services spécialisés en matière de violence conjugale. Ces collectes de données ont montré une augmentation des demandes de services et une difficulté à y répondre.

En 2023-2024, le taux d'occupation moyen des maisons répondantes était de 97% alors qu'il était de 84,9%²² en 2012-2013 et de 92,2% en 2019-2020.

« Entre 2012-2013 et 2023-2024, les taux d'occupation des maisons d'aide et d'hébergement d'urgence ont connu une augmentation importante. Cette augmentation est notamment attribuable à une hausse des demandes et une complexification de la situation des femmes hébergées. [...]

Malgré les récents investissements touchant la consolidation des ressources en violence conjugale ainsi que le développement de nouvelles ressources, les taux d'occupation (et les taux de refus) ont augmenté demeurent importants dans de nombreuses régions. [...]

Plus encore, la tendance à la hausse des demandes reçues à SOS violence conjugale résulte en une difficulté de plus en plus importante à référer les victimes qui cherchent de l'hébergement vers une place disponible dans une ressource adéquate. Effectivement, dans cinq régions (Montréal, Laval, Outaouais, Montérégie et Lanaudière), plus de la moitié des appels logés à SOS violence conjugale et nécessitant une place en maison d'hébergement ne trouvent pas de ressource appropriée.»

Les services sans hébergement qui ont également connu une hausse importante ne suffisent pas à la demande.

« Dans la collecte de données réalisées pour 2019-2020, les maisons d'aide et d'hébergement d'urgence indiquaient avoir offert 42 774 rencontres individuelles, tant en services externes qu'en suivi-post hébergement. En 2023-2024, ce sont 63 744 rencontres qui ont été réalisées. Ceci représente une hausse de près de 50% du nombre de rencontres. De plus, on constate que cette hausse semble persister puisqu'on constate une augmentation de près de 12% entre 2022-2023 et 2023-2024. Il est à noter, par ailleurs, qu'un nombre inférieur de maisons ont répondu à la collecte de données 2023-2024. Ainsi, les chiffres pourraient être sous-estimés.

De plus 62 maisons ont indiqué avoir des listes d'attente pour les services externes. Les délais d'attente s'échelonnaient entre 1 et plus de 10 semaines, pour un délai moyen de 8,3 semaines en 2023-2024. »²³

Quand on sait qu'une femme à qui on ne peut offrir les services requis au moment où elle formule sa demande peut ensuite rester longtemps dans la situation de violence (par manque d'une nouvelle opportunité de le faire, par découragement, etc.), avec tous les risques que cela

²¹ Le rapport *Les besoins en matière d'hébergement et de services spécialisés en violence conjugale*, Travaux et constats généraux du Comité de travail sur l'hébergement d'urgence en matière de violence conjugale n'est pas encore disponible. Voici quelques extraits de la version du mois d'août 2025.

²² Les maisons allouent une chambre pour chaque famille afin de protéger leur intimité. Dans la mesure où le nombre de lits disponibles dans une chambre ne sont pas toujours occupés lorsque les familles sont plus petites, il arrive couramment que toutes les chambres soient occupées (100%) alors que des lits restent vacants. Un taux de quelque 80% indique généralement que toutes les chambres sont occupées. Un taux plus élevé laisse entendre que la maison a utilisé des solutions temporaires de dépannage (lits pliants, divans, matelas par terre, etc.) pour accommoder des familles dont la sécurité était menacée, même si elle était déjà à pleine capacité.

²³ Comité de travail sur l'hébergement et les services spécialisés en matière de violence conjugale, op ci (note 20)

comporte pour sa santé et pour sa vie, il est dramatique d'avoir à leur refuser de l'aide et de la protection.

b. Risques de bris de service

Grâce aux allocations reçues dans les dernières années, les ressources ont pu bonifier les conditions de travail (échelles salariales et autres) de leurs employées et ainsi améliorer le recrutement et la rétention du personnel. Ce faisant, leurs équipes ont pu développer et consolider l'expertise nécessaire pour assumer les multiples tâches de soutien auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et auprès d'autres professionnel.le.s qui sollicitent leur aide.

Or, sans augmentation des subventions, elles seront confrontées à des choix difficiles: soit ne pas respecter les échelles salariales et couper dans d'autres conditions de travail risquant ainsi de perdre des travailleuses ou couper le nombre de postes, et donc envisager des bris de services pour respecter leurs engagements patronaux. Pour plusieurs, c'est cette dernière situation qui est la plus probable, mais dans les deux cas ce sera la qualité et l'accessibilité des services directs aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants qui en souffrira.

c. Le nombre de postes en évolution

Comme on a pu le constater, les maisons font face à une augmentation importante de la demande pour des services externes et pour les activités de prévention et de sensibilisation dans leur communauté. C'est pourquoi une augmentation du nombre de postes dédiés à ces fonctions est essentielle.

De plus, la gestion des ressources humaines et le soutien à dispenser aux équipes pour faire face aux difficultés et exigences importantes liées à la complexification des situations des personnes victimes de violence conjugale nécessite aussi davantage d'attention. Les équipes des maisons d'aide et d'hébergement comptent plus d'une vingtaine d'employées. La présence d'une seule gestionnaire, aussi responsable de gérer les finances, l'immobilier, l'équipement et autre n'est plus suffisante. Le Regroupement a déjà signalé la nécessité de doter les maisons d'un deuxième poste de gestionnaire et d'une responsable du soutien technique.

d. Les conditions salariales

Comme il a été mentionné précédemment, l'augmentation des subventions a permis un rattrapage salarial. En 2023, selon le sondage réalisé auprès des maisons membres du Regroupement, le salaire moyen des intervenantes atteignait 29,43\$/h. C'est une augmentation significative. Toutefois, ce salaire n'est pas compétitif avec d'autres secteurs d'emploi similaires. Pensons à d'autres organismes communautaires ou au réseau de la santé et des services sociaux. S'alignant sur les revendications du Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQACA), le Regroupement considère qu'un salaire moyen de 35,23\$/h est approprié. Il pourra être ajusté en fonction des échelles salariales locales cohérentes avec le maintien de l'équité salariale.

4. La revendication globale

Le Regroupement a donc mis à jour les besoins financiers des maisons d'aide et d'hébergement, basés sur une maison ayant une capacité d'accueil de 12 places (formule utilisée par le MSSS depuis 2004 et ajustée en fonction du nombre de places). Ce budget est détaillé à l'annexe 4, ainsi que les montants à allouer en fonction des différentes capacités d'accueil. Le budget requis porterait l'enveloppe dédiée aux maisons en plein fonctionnement (105 ressources selon la liste de Santé Québec) à 196 869 305\$. Selon les derniers chiffres obtenus, l'enveloppe pour 2025-2026, incluant un rehaussement de 2,165M\$ (94% du 2,3M\$ prévu puisqu'une partie a été allouée à d'autres ressources), se chiffrait à 144 005 305\$.

Dans la mesure où l'enveloppe dédiée aux maisons d'aide et d'hébergement, s'applique à toutes les ressources d'aide et d'hébergement de première ligne, qu'elles soient membres ou non du Regroupement, qu'elles interviennent auprès de femmes victimes de violence conjugale ou qu'elles vivent d'autres problématiques, Si le 2,8M\$ prévu pour 2026-2027 est réparti dans les mêmes proportions (94 %), le manque à gagner serait de 50 228 458\$²⁴. La fiche synthèse présentée en annexe 5 présente à la fois le détail des demandes et les montants globaux.

Afin que chaque maison puisse atteindre le niveau de service de 2008-2009 et répondre à l'augmentation des besoins, le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au MSSS²⁵ pour les prochaines années, les ressources nécessaires pour la création de 4 à 6 postes (en moyenne 5) dans chacune des maisons, en plus de l'augmentation des autres frais. Ces ajouts nécessiteraient au total 50,2M\$ en dollars d'aujourd'hui pour la centaine des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées existantes.

Considérant l'état actuel des finances publiques, si les besoins de 50,2M\$ ne pouvaient être entièrement inclus au budget, le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au MSSS, au minimum les ressources pour ajouter un poste (78 000 \$) dans chacune des maisons, ainsi que le montant nécessaire pour couvrir les autres frais (en moyenne près de 82 000\$). Pour l'ensemble des maisons, cela représenterait 8,1M\$ en salaire et 8,5M\$ en autres frais, pour un total de 16,6M\$ pour 2026-2027.

Le reste des 50M\$ devrait être indexé et réparti dans les années suivantes.

Il importe de noter que la masse salariale versée en maisons d'aide et d'hébergement correspond à quelque 83% du budget, sur une enveloppe de 196M\$. Considérant le taux marginal d'imposition applicable au niveau salarial des travailleuses en maison (19%) quelque 25,6M\$ retournent dans les coffres de l'État via les impôts payés par les travailleuses. Et c'est sans compter les taxes à la consommation que ces employées génèrent.

²⁴ Si ce montant est réparti sur plusieurs années, il devra nécessairement être ajusté à la hausse pour tenir compte de l'augmentation des salaires et des coûts de fonctionnement.

²⁵ Nous sommes conscientes que les sommes seront allouées aux maisons via Santé Québec, mais comme c'est le MSSS qui doit faire connaître les besoins au ministère des Finances, nous parlerons d'allocation au MSSS, comme aux autres ministères.

5. La consolidation du financement des maisons en démarrage

En 2025-2026, les 4 maisons en démarrage ont reçu une somme totale de près de 3,9M\$. La plupart d'entre elles auront pris ou prendront possession de leur bâtisse permanente en 2026-2027 et pourront augmenter leur capacité d'accueil et offrir toute la gamme de service comme les autres maisons. En raison du principe appliqué depuis plusieurs années d'allouer un budget équivalent à toutes les maisons ayant la même capacité d'accueil, un budget supplémentaire de 3 724 367\$ serait nécessaire pour assurer la parité avec les autres maisons. Toutefois, en fonction des sommes demandées pour les autres maisons en 2026-2027, un minimum de 1,6M\$ devrait être ajoutée à l'enveloppe qui leur était réservée, dans la prochaine année.

Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au MSSS un budget supplémentaire d'au moins 1,6M\$ pour permettre aux femmes desservies par les maisons en démarrage d'avoir un accès équivalent aux services dispensés par les autres maisons.

6. L'accessibilité des maisons aux femmes et enfants en situation de handicap

Au Québec, près de 18 % des femmes de 15 ans et plus vivent avec un handicap et sont deux fois plus exposées à la violence conjugale que les femmes sans handicap. Pourtant, l'accès à des ressources d'hébergement sécuritaires, accessibles et adaptées demeure insuffisant. Un questionnaire mené en 2023 par le Regroupement auprès de 32 maisons membres révèle que 78 % ont rencontré des difficultés d'accessibilité lors de l'accueil de femmes ou d'enfants en situation de handicap, entraînant des retards, des risques pour la sécurité, voire des refus d'hébergement.

Depuis 2022, le Regroupement déploie une démarche structurante visant à améliorer durablement l'accessibilité de son réseau, incluant la mise en place d'un comité orienteur avec des organismes de défense des droits des personnes en situation de handicap, l'élaboration de recommandations, des formations spécialisées (43 maisons et 176 intervenantes formées) et des activités de sensibilisation. Cette mobilisation est consolidée par un projet triennal soutenu par la Fondation Mirella et Lino Saputo (2025–2028).

Malgré les avancées réalisées pour adapter durablement leurs milieux et leurs pratiques, les maisons d'aide et d'hébergement ont besoin d'un accompagnement spécialisé par des ergothérapeutes spécialisées en accessibilité universelle pour faire évaluer l'accessibilité de leurs infrastructures, recevoir des recommandations professionnelles et élaborer des plans d'action concrets, à court, moyen et long terme. Des projets pilotes ont démontré la pertinence et la faisabilité de cette approche.

Ce besoin n'est pas couvert par les services publics actuels, les interventions en ergothérapie étant principalement individualisées et ne visant pas l'accessibilité globale des milieux collectifs. Un investissement public estimé à 180 000 \$ est nécessaire pour garantir un accès équitable aux services d'hébergement de notre réseau et soutenir, à terme, le déploiement d'une politique cohérente d'accessibilité universelle dans les ressources d'hébergement au Québec.

Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer 180 000\$ au MSSS pour financer l'accompagnement de nos maisons membres par des ergothérapeutes spécialisées en accessibilité universelle.

7. Le manque de places en maisons d'aide et d'hébergement

Comme cela a été mentionné, le Comité de travail sur l'hébergement et les services spécialisés en matière de violence conjugale a pris le relais du Groupe de travail sur la capacité d'hébergement des femmes violentées et leurs enfants, mis sur pied par le MSSS en 2017.

Suite à la collecte de données réalisée en 2024 par le MSSS, le Groupe de travail a identifié plusieurs régions où les besoins sont prioritaires (Montréal, Outaouais, Laval, Lanaudière, Montérégie et Capitale nationale). Si dans certaines régions, une nouvelle maison permettrait de mieux répondre à la demande, des régions comme Montréal nécessiteront plus de nouvelles ressources. Si le Comité n'a pas encore fait de recommandations en ce sens, il est à espérer que le MSSS a communiqué les montants minima qui seraient nécessaires pour permettre le démarrage des nouvelles ressources dès 2026-2027, comme ce fut le cas en 2022.

Considérant le long délai entre l'allocation d'une subvention pour commencer à offrir des services dans un lieu temporaire et l'ouverture officielle d'une maison dans un bâtiment qui permet d'offrir toute la gamme de services, le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue les budgets nécessaires au MSSS pour que celui-ci puisse commencer à financer de nouvelles maisons dans des locaux temporaires, en attendant leur construction.

Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les budgets nécessaires pour que la Société d'habitation du Québec puisse assurer le financement des projets immobiliers afin de doter ces nouvelles maisons des installations permanentes leur permettant d'offrir les services prévus dans leur mission.

Parallèlement, nous avons vérifié avec nos membres si certaines pouvaient augmenter leur capacité d'accueil. Dans notre seul réseau, il serait possible de financer 61 places supplémentaires. Ces opportunités se chiffrent à 3,5M\$.

Imminence du projet	Nb de maisons	Nb de places projetées
Maisons qui pourraient immédiatement augmenter leur capacité d'accueil	16	46
Maison qui se relocalise et qui pourrait, dès cette année, opérer 2 maisons en conservant celle qu'elle quitte	1	15

D'autres maisons non affiliées au Regroupement ont sans doute aussi la possibilité d'augmenter leur capacité d'accueil comme ce fut le cas en 2021, il serait utile d'en tenir compte.

Le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue les budgets nécessaires au MSSS pour reconnaître et financer les places supplémentaires que les maisons pourraient opérer dans la prochaine année (3,5M\$ pour les maisons membres du Regroupement).

8. Faciliter la sortie des maisons d'aide et d'hébergement

À ce jour, différentes stratégies comme la création des maisons de 2^e étape, l'élargissement de l'accès au Programme de supplément au loyer ont été mises en place pour permettre aux femmes dont les démarches pour échapper à la violence sont bien entamées de quitter les maisons, et ce malgré la pénurie actuelle de logements abordables et sécuritaires.

Un autre élément qui allonge les séjours en maison est la difficulté d'accès à l'aide juridique pour entamer les démarches en droit de la famille, particulièrement les ordonnances de garde et d'accès aux enfants.

a. L'accès à l'aide juridique et aux services de Rebâtir

Plusieurs femmes peinent à obtenir des services du réseau de l'aide juridique ou d'avocat.e.s en pratique privée qui accepteraient des mandats d'aide juridique. Un projet pilote chapeauté par la Commission des services juridiques a permis ces dernières années de mandater le service *Rebâtir* pour assurer la représentation des victimes de violence conjugale dans certaines régions. Cette équipe palliait aux problèmes de conflits d'intérêts auxquels les femmes étaient confrontées quand leur conjoint s'était adressé à son bureau d'aide juridique et pouvait prendre en charge des dossiers urgents. Elle avait développé une expertise importante en matière de violence conjugale. Le projet pilote peu coûteux (0,5M\$) a pris fin l'an dernier. Nous estimons qu'un budget de 1M\$ pourrait permettre de le remettre sur pied et de couvrir un nombre plus grand de régions.

Afin d'assurer un réel accès à la justice pour les femmes victimes de violence conjugale, le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue les budgets nécessaires au ministère de la Justice pour assurer un meilleur accès à l'aide juridique que ce soit via des avocat.e.s permanent.e.s des centres d'aide juridique ou encore des membres de l'équipe du service *Rebâtir*.

Par ailleurs, depuis quelques années, ces victimes ont accès à 4h de consultation juridique offertes par le service *Rebâtir* qui relève de la Commission des services juridiques. Ce service est des plus précieux et est très utilisé. Pour certaines situations plus complexes, qui requièrent une expertise dans plusieurs domaines du droit (famille, criminel, immigration, etc.) 4h ne sont pas toujours suffisantes.

Le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue au ministère de la Justice, les budgets nécessaires pour permettre à Rebâtir d'augmenter le nombre d'heures de consultation lorsque la complexité de la situation le justifie.

9. Pérenniser les effectifs dédiés dans les services de police

Depuis 2021, plusieurs services de police du Québec ont pu bénéficier de budgets pour leur permettre d'embaucher des effectifs dédiés à la violence conjugale au sein de leur équipe. Ces ressources facilitent les relations avec les victimes et jouent un rôle de soutien auprès de leurs collègues, améliorant ainsi l'intervention policière. Les victimes se sentent mieux protégées et sont parfois plus enclines à faire confiance au système de justice pour obtenir protection. Or les budgets alloués prennent fin en mars 2026.

Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer les budgets nécessaires au ministère de la Sécurité publique pour pérenniser ces effectifs dédiés dans les différents services de police, effectifs qui font une grande différence pour la protection des victimes de violence conjugale.

Conclusion

Le Regroupement espère que ce mémoire aura su convaincre le ministère des Finances d'allouer les crédits nécessaires pour mieux protéger les femmes qui essaient d'échapper à la violence d'un conjoint et ainsi de sauvegarder leur santé, leur sécurité, leur vie, et celles de leurs enfants. Le courage dont elles font preuve n'est pas suffisant, l'aide doit être au rendez-vous, que ce soit en termes de services d'aide sans hébergement ou de places en maison d'aide et d'hébergement.

Des budgets sont également nécessaires pour leur permettre d'être mieux protégées et d'avoir accès à la justice.

Répondre à ces besoins c'est aussi économiser non seulement en vies humaines et en vie en santé, mais aussi en coûts sociaux, particulièrement dans le système de santé.

Recommandations

- 1- Afin que chaque maison puisse atteindre le niveau de service de 2008-2009 et répondre à l'augmentation des besoins, le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au MSSS pour les prochaines années, les ressources nécessaires pour la création de 4 à 6 postes (en moyenne 5) dans chacune des maisons, en plus de l'augmentation des autres frais. Ces ajouts nécessiteraient au total 50,2M\$ en dollars d'aujourd'hui pour la centaine des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées existantes.
- 2- Considérant l'état actuel des finances publiques, si les besoins de 50,2M\$ ne pouvaient être entièrement inclus au budget, le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au MSSS, au minimum les ressources pour ajouter un poste (78 000 \$) dans chacune des maisons, ainsi que le montant nécessaire pour couvrir les autres frais (en moyenne près de 82 000\$). Pour l'ensemble des maisons, cela représenterait 8,1M\$ en salaire et 8,5M\$ en autres frais, pour un total de 16,6M\$ pour 2026-2027.

Le reste des 50M\$ devrait être indexé et réparti dans les années suivantes.

- 3- Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au MSSS un budget supplémentaire d'au moins 1,6M\$ pour permettre aux femmes desservies par les maisons en démarrage d'avoir un accès équivalent aux services dispensés par les autres maisons.
- 4- Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer 180 000\$ au MSSS pour financer l'accompagnement de nos maisons membres par des ergothérapeutes spécialisées en accessibilité universelle.
- 5- Considérant le long délai entre l'allocation d'une subvention pour commencer à offrir des services dans un lieu temporaire et l'ouverture officielle d'une maison dans un bâtiment qui permet d'offrir toute la gamme de services, le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue les budgets nécessaires au MSSS pour que celui-ci puisse commencer à financer de nouvelles maisons dans des locaux temporaires, en attendant leur construction.
- 6- Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les budgets nécessaires pour que la Société d'habitation du Québec puisse assurer le financement des projets immobiliers afin de doter ces nouvelles maisons des installations permanentes leur permettant d'offrir les services prévus dans leur mission.
- 7- Le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue les budgets nécessaires au MSSS pour reconnaître et financer les places supplémentaires que les maisons pourraient opérer dans la prochaine année (3,5M\$ pour les maisons membres du Regroupement).
- 8- Afin d'assurer un réel accès à la justice pour les femmes victimes de violence conjugale, le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue les budgets nécessaires au ministère de la Justice pour assurer un meilleur accès à l'aide juridique que ce soit via des avocat.e.s permanent.e.s des centres d'aide juridique ou encore des membres de l'équipe du service *Rebâtir*.
- 9- Le Regroupement recommande que le ministère des Finances alloue au ministère de la Justice, les budgets nécessaires pour permettre à Rebâtir d'augmenter le nombre d'heures de consultation lorsque la complexité de la situation le justifie.
- 10- Le Regroupement recommande au ministère des Finances d'allouer les budgets nécessaires au ministère de la Sécurité publique pour pérenniser ces effectifs dédiés dans les différents services de police, effectifs qui font une grande différence pour la protection des victimes de violence conjugale.

Annexe 1 : Conséquences de la violence conjugale sur la santé des femmes

Tableau 5 Conséquences de la violence conjugale sur la santé²⁶

Types de conséquences	Problèmes de santé
État de santé mentale	Dépression [1,127] Idéations suicidaires [1,127] État de stress post-traumatique [84,127] Anxiété [127] Déresse psychologique [127]
Santé sexuelle, reproductive et périnatale	Grossesse non désirée, interruption volontaire de grossesse (IVG) [1] Troubles gynécologiques [127] Infections transmissibles sexuellement (ITS) dont virus d'immunodéficience humaine (VIH)* [127] Fausses couches [128] Faible poids à la naissance, naissance prématurée [1,129]
Habitudes de vie dommageables / à risque	Problèmes liés à la consommation d'alcool [1,127] Tabagisme [130] Comportements sexuels à risque d'ITS ou du VIH [130] Automédication et prise d'antidépresseurs [127,131]
Problèmes de santé chroniques	Douleurs chroniques [127] Troubles gastro-intestinaux [127] Fatigue chronique [127] Troubles du sommeil [127] Syndrome du côlon irritable [127] Allergies, problèmes respiratoires [127] Maladies cardiovasculaires ou problèmes de circulation sanguine (incluant l'accident vasculaire cérébral) [127,130] Cholestérol élevé [130] Asthme [130] Arthrite, fibromyalgie [127,130] Mauvais état de santé perçu [127,128]
Blessures, limitations et décès	Blessures physiques : ecchymoses, coupures, égratignures, fêlures, fractures, lésions internes, etc. [1,9,70] Limitations fonctionnelles [127,130] Tentatives de suicide et suicides [1,127] Décès par homicide [1,2]

²⁶ LAFOREST, J., MAURICE, P. ET BOUCHARD, L. M. (dir.). op cit

Annexe 2 : Conséquences principales de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants

Tableau 1 Conséquences principales de l'exposition à la VC chez les enfants ²⁷

Problèmes de santé physique	Troubles somatiques tels que des douleurs physiques, des algies et d'autres maladies sans cause médicale connue Maux de tête ou d'estomac, allergies, affections cutanées, asthme, énurésie, perte d'appétit, perte de sommeil Retards de croissance, problèmes visuels ou auditifs, troubles alimentaires
Problèmes de santé mentale	Problèmes internalisés tels que la dépression, l'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique Faible estime de soi Sentiments de terreur, de peur de la mort, de peur de perdre un parent, de rage, d'irritabilité, de culpabilité, de confusion, de désespoir et d'impuissance Perception du monde comme étant imprévisible, hostile et menaçant Syndrome de stress post-traumatique
Problèmes comportementaux	Problèmes d'adaptation et de fonctionnement à court et à long terme Problèmes externalisés tels que des comportements agressifs, de l'hyperactivité et de l'impulsivité Réactions violentes lors de conflits avec leurs pairs, leurs frères, leurs sœurs et leurs enseignants Comportements de séduction, de manipulation et d'opposition dans leurs relations avec autrui Tendance à mentir, à désobéir, à tricher, à détruire des objets ou à se montrer cruel À l'adolescence : Comportements délinquants, violents et antisociaux Victimisation École buissonnière, abandon des études Consommation de drogue ou d'alcool Fugues Tentatives de suicide
Difficultés scolaires	Faibles performances à l'école causées par des problèmes d'attention, de concentration et de mémoire Absences fréquentes, faible implication dans les activités parascolaires
Difficultés sociales	Difficulté à établir des relations interpersonnelles significatives, que ce soit avec des professeurs, des membres de leur famille ou des pairs. Tendance à s'isoler, à refuser de s'ouvrir sur leur vécu ou d'amener des amis à la maison (secret familial) Intimidation par les pairs Problèmes sur le plan des compétences sociales
Reproduction intergénérationnelle de la violence ou de l'intimidation	Risque de reproduction de la violence dans les relations amoureuses à l'adolescence ou à l'âge adulte Risque de victimisation dans les relations amoureuses »

²⁷ ÉQUIPE VIOLENCE CONJUGALE, op cit

Annexe 3 : L'historique des crédits alloués précédemment

Enveloppe de départ (2019-2020) 78,9M\$								
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Augmentation récurrente
Revendication d'augmentation de l'enveloppe pour l'ensemble des maisons (manque à gagner + augmentation des coûts)	51,3M\$	38,3 M\$ ²⁸	27 M\$	33,1 M\$ ²⁹	49,8 M\$ ³⁰	57,7M\$	50,2M\$	
Augmentations récurrentes								
Budget 2020.	+14M\$							14M\$
Budget 2021. Engagements 2021 Augmentation de 193 places (reconnues et créées)		+4,5M\$ +11,3M\$ +4,2M\$ ³¹	2,5M\$	0	2M\$	0,5M\$		25M\$
Budget 2022			9,3M\$	1,8M\$	2,8M\$	1,8M\$	2,8M\$	18,5M\$ ³²
Budget 2023				0	0	0	0	
Budget 2024					0	0	0	
Budget 2025						0	0	
Ajout annuel total	= 14M\$	= 20M\$	= 11,8M\$	= 1,8M\$	= 4,8M\$	= 2,16M\$ ³³	= 2,8M\$ ³⁴	= 57,36M\$
Enveloppe bonifiée dédiée aux subventions à la mission des maisons						144M\$ ³⁵	196,9M\$	
% total obtenu par rapport au montant visé	71,4%	86,1%	89,1%	80,2%	74,8%	74,5%		
Manque à gagner (revendication moins ajout annuel)	37,3M\$	18,3M\$	15,2M\$	31,3M\$	44,2M\$	55,4M\$		

²⁸ Ce montant ne comprenait pas les montants pour les nouvelles places. Si on retire 4,2M\$ prévus à cet effet, le manque à gagner aurait été de 22,5M\$.

²⁹ Ajout d'un 2^e poste à la gestion.

³⁰ Ajout d'un demi-poste pour les consultations externes, d'un demi-poste pour la prévention/sensibilisation et de 1 poste flottant selon les besoins des maisons.

³¹ Ce montant a été réparti entre les maisons qui ont augmenté leur nombre de places et non pas entre toutes les maisons.

³² Ce montant exclut une somme de 4,8M\$ prévu au budget 2022 pour le démarrage de 4 nouvelles maisons.

³³ Résiduel (94%) du 2,3M\$.

³⁴ Si Santé Québec alloue cette année encore 94% de la somme prévue aux maisons, ce montant sera une peu plus de 2,6M\$

³⁵ Ne sont pas comptabilisés dans l'enveloppe les montants versés pour les régions (17, 18 et CLSC Naskapi) et pour Violence Info à la Capitale nationale. Toutefois un montant de 135 000\$ issu du 2,3M\$ prévu en 2025-2026 leur a été alloué.

Annexe 4 :

Base de calcul Maison de 12 places

	FRAIS SALARIAUX^[1]	
Intervention	7,1 ETC pour l'intervention auprès des femmes	454 326 \$
	1,6 ETC pour l'intervention-jeunesse	102 590 \$
	1,2 ETC pour le remplacement des intervenantes en hébergement (13,5 %)	75 110 \$
	5 ETC pour les services de consultation externe, le suivi post-hébergement et la prévention/sensibilisation	320 593 \$
Fonctionnement	1 ETC à la coordination / direction	64 119 \$
	1 ETC pour le 2 ^e poste à la gestion d'équipe	64 119 \$
	1 ETC au poste d'adjointe administrative	64 119 \$
	1 ETC pour le soutien technique	64 119 \$
	Avantages sociaux (21,482 %)	259 737 \$
	Total des frais salariaux	1 468 831 \$
	Formation supervision (3,2 % masse salariale)	47 003 \$
	Frais de logement	59 208 \$
	Frais administratifs et de bureau	53 873 \$
	Frais d'hébergement (21,99 \$ / jour)	96 322 \$
	Frais d'adaptation régionale	37 108 \$
	Grand total	1 762 344 \$

Pour chaque place supplémentaire, il faut ajouter 14 644\$

^[1] Salaire moyen de 35,23\$/h, à ajuster localement.

En fonction du nombre de places

Nb de places	Montants de référence <u>2026-2027</u>
4 places	1 586 616 \$
5 places	1 601 260 \$
6 places	1 615 904 \$
7 places	1 630 548 \$
8 places	1 645 192 \$
9 places	1 718 412 \$
10 places	1 733 056 \$
11 places	1 747 700 \$
12 places	1 762 344 \$
13 places	1 776 988 \$
14 places	1 791 632 \$
15 places	1 884 172 \$
16 places	1 924 521 \$
17 places	1 964 871 \$
18 places	2 005 999 \$
19 places	2 046 349 \$
20 places	2 086 699 \$
21 places	2 127 827 \$
22 places	2 168 177 \$
23 places	2 208 526 \$
24 places	2 249 655 \$
25 places	2 290 004 \$
26 places	2 330 354 \$

Annexe 5 : Fiche synthèse

Intervention en hébergement	Total de postes (ETC = 35h)
1 intervenante femme sur chacun des quarts de travail, 7 jours / sem. (variable en fonction de la capacité d'accueil)	7,1
Doublage d'une intervenante femme le jour et le soir, 5 jours / sem.	
1 intervenante jeunesse pour un quart de travail, 7 jours / sem.	1,6
Taux 13,5 % pour le remplacement pour les intervenantes en hébergement	1,2

Intervention en externe et dans la communauté	
Consultation externe, 70h / sem.	2
Suivi post-hébergement, 17,5h / sem.	,5
Sensibilisation-prévention, 52,5h / sem.	1,5
Poste flottant pour répondre aux demandes de services les plus prioritaires	1

Gestion et soutien technique	
1 responsable du soutien technique,	1
1 coordonnatrice, directrice ou gestionnaire	1
1 cheffe d'équipe, responsable du soutien à l'intervention, responsable clinique ou responsable des ressources humaines	1
1 adjointe	1
TOTAL POUR UNE MAISON DE 12 PLACES	18,9 ETC

Pour les maisons de moins de 15 places :

La subvention pourrait être modulée en fonction de la même formule que le MSSS avait proposée en 2004 (basé sur 12 places). Cependant, si on applique les indexations versées par le MSSS depuis, le montant de 10 000 \$ à ajouter ou à retrancher par place équivaut maintenant à 14 644 \$.

Pour les maisons ayant une plus grande capacité d'accueil (15 places et plus) :

On ajoute 1 équivalent poste temps complet (ETC) pour les maisons de 15 places et ,33 ETC / place supplémentaire à partir de la seizième place.

Pour la masse salariale :

- Le salaire médian (au milieu de l'échelle salariale et au plan de l'équité inter-postes) des travailleuses serait 35,23\$/h.
- Pour couvrir les charges salariales, offrir un régime d'assurance collective et un régime de retraite, les avantages sociaux seraient de 21,482 %.
- Pour assurer la qualité des services et offrir un soutien aux intervenantes dans les tâches difficiles qu'elles ont à accomplir, un budget de formation / supervision de 3,2 % de la masse salariale serait ajouté.

Les autres dépenses (frais administratifs, logement, etc.) équivaldraient à moins de 20 % du budget total.

Les **frais d'adaptation régionale** (répondre aux besoins des femmes marginalisées ou vivant des réalités particulières) varient entre 33 407\$ (4 places) et 49 067\$ (26 places) selon la taille de la maison.

Au total, pour une maison de 12 places, le budget serait de 1 762 344 \$

Les maisons des 6 régions du plan de développement 2004

Les maisons qui ont reçu des sommes supplémentaires pour corriger le manque de ressources dans leurs régions (6 régions du plan de développement 2004) devraient continuer à recevoir ces sommes indexées en sus de la présente formule de financement.

En bref, ce que nous revendiquons au plan de la consolidation :

- o **Retrouver le même niveau de service qu'en 2008-2009**, incluant les sommes pour le développement reçues par les maisons des 6 régions ciblées en 2004
- o **Pour s'adapter aux besoins grandissants des femmes victimes de violence conjugale et de la communauté**
 - Ajouter 1 ETC de services externes
 - Ajouter 1 ETC pour les activités de sensibilisation et de prévention
 - Ajouter 1 ETC pour pallier les besoins pressants de services
 - Ajouter 1 ETC de soutien technique
- o **Pour assurer la stabilité des équipes (faciliter le recrutement et la rétention de personnel)**
 - Augmenter le salaire médian (35,23\$/h) et les avantages sociaux (21,482%)
 - Ajouter un 1 poste de gestionnaire (cheffe d'équipe, responsable des ressources humaines)
 - Inclure un budget de formation / supervision de 3,2% de la masse salariale
- o **Maintenir un budget d'adaptation régionale pour toutes les maisons**
- o **Pour les maisons de 15 places et plus**, ajouter 1 ETC, et par la suite ajouter 0,33 ETC par place supplémentaire

Manque à gagner total 50,2M\$ si cette formule de calcul est appliquée à l'ensemble des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes.
--